

## Des étrangers dans la maison

Lors des débats précédant le vote sur l'initiative pour la participation des travailleurs dans les entreprises, dans ces mêmes colonnes, et longuement, nous avons développé des thèses de gauche sur la question et en particulier sur celle, controversée, de la participation des syndicats eux-mêmes et de leurs représentants aux décisions des entreprises.

Le patronat, lui, faisait flèche de tout bois contre le texte soumis à consultation populaire. Vous souvenez-vous? DP 267: "Les milieux patronaux n'ont pas manqué de signifier leur refus d'ouvrir les portes des conseils d'administration à des "étrangers aux entreprises", c'est-à-dire à des syndicalistes professionnels venant de l'extérieur". Ou encore, DP 315, toujours les mêmes anathèmes patronaux: "Le mandat d'administrateur implique de celui qui l'exerce qu'il place l'intérêt de l'entreprise avant celui des groupes dont il relève... D'éventuels représentants des travailleurs ou des délégués syndicaux auraient, quelle que soit la pureté de leur intention, beaucoup de peine à se plier à une telle exigence."

Aujourd'hui, le thème de la participation revient à l'ordre du jour (initiative, projets divers). Les milieux patronaux fourbissent à nouveau leurs armes; mais entre temps, le débat s'est enrichi de prises de position, émanant des mêmes milieux et qui méritent un rappel discret; trois d'entre elles:

"Dans l'industrie helvétique, il est courant de voir un ou plusieurs banquiers, généralement mandatés par de grandes banques, siéger au sein des conseils d'administration."

"... Le banquier fera toujours passer l'intérêt de sa banque avant celui de l'entreprise dans

le conseil de laquelle il siège sous forme de quelques apparitions annuelles."

"Force est de constater que la pratique a trop tendance à rendre passif le rôle des administrateurs, de certains d'entre eux tout au moins. Parmi ces derniers ceux qui cumulent les mandats sont les premiers visés. Et les banquiers, pour des raisons évidentes, ne peuvent souvent faire autrement que d'occuper, sans y exercer un rôle déterminant, un fauteuil dans les conseils d'administration. Matériellement, il ne leur est guère possible d'être toujours présents, de préparer un conseil, de penser à une décision à prendre, de donner un conseil qui soit le fruit d'une réflexion."

Y aurait-il donc déjà des "étrangers aux entreprises" dans les conseils d'administration?

Précisons que ces dernières citations sont tirées de "La banque face aux concentrations industrielles et commerciales", recueil publié à la suite du 1er Congrès de l'Association des diplômés de l'Ecole des HEC de Lausanne des 14 et 15 avril 1978, et que les deux premières reflètent l'opinion de M. Jean Sunier, ancien directeur général de Sibra Holding SA à Fribourg (était-ce aussi l'avis des banquiers-administrateurs participant au même congrès?)

Sur cette lancée, les congressistes ont dû avaler des conclusions dont on peut se demander si elles ne seraient pas applicables à la participation, moyennant quelques retouches!

Une parmi d'autres, version originale: "La présence de banquiers au sein de conseils d'administration n'est pas toujours satisfaisante dans sa forme actuelle. Il serait nécessaire de faire appel à des gens plus disponibles qui pourraient être de véritables conseillers financiers." La même, mais retouchée: "La présence de syndicalistes au sein de conseils d'administration n'est pas encore satisfaisante dans sa conception actuelle. Il serait nécessaire de faire appel à des gens qui puissent être de véritables conseillers pour les questions de personnel."

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 483 11 janvier 1979  
Seizième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Pierre Ghelfi

483

## Ariane écologiste dans le labyrinthe urbain

“Le citoyen se sent de plus en plus concerné par le cadre dans lequel il travaille, se déplace, se divertit, se repose. Le développement trop rapide des agglomérations urbaines, la trop grande technicité des études d'urbanisme, l'isolement croissant du pouvoir politique, tout cela amène le citoyen à se sentir de plus en plus mal à l'aise dans les lieux où se déroule sa vie quotidienne. Chaque projet d'aménagement est maintenant critiqué, mis en pièces; le citoyen se rebiffe. Divers groupes, souvent en marge des groupements politiques traditionnels, utilisent les procédures légales à leur disposition, ainsi que les moyens d'information, pour exprimer leur opinion. Le refus de prise en considération de cet avis par les autorités creuse encore le fossé qui les sépare des citoyens”.

Voilà un constat qui n'est certes pas nouveau ! Ce qui est plus stimulant en revanche, c'est que l'Institut de la Vie (Genève), à partir de ce préambule, fait le pari de dépasser l'incantation bien connue à la nouvelle démocratie des groupements de quartiers pour revenir sur le terrain des actions concrètes, pour détailler les droits (des habitants) et les devoirs (des autorités constituées), pour suggérer enfin un cadre (légal et pratique) amélioré de participation du plus grand nombre à l'aménagement de l'environnement urbain direct. Cela donne une petite brochure d'une trentaine de pages, “La participation de l'habitant à la formation de son cadre de vie” (adresse utile : Institut de la Vie, rue Saint-Ours 6, 1205 Genève). Il vaut la peine d'entrer dans le champ de cette réflexion en suivant un certain nombre d'expérimentations d'ores et déjà acquises et répertoriées par les auteurs.

Voyez tout d'abord le cas de la très célèbre commune genevoise de *Plan-les-Ouates* ! Suite aux soubresauts nés des scandales immobiliers

que l'on sait, un professeur de l'Ecole polytechnique de Lausanne est mandaté par les pouvoirs publics pour organiser un sondage d'opinion. Une discussion publique s'ébauche autour d'une maquette du “village”. Peu d'échos : à peine 5% de la population manifeste son intérêt pour la tentative. Néanmoins, l'image d'une agglomération future, cette fois “à la mesure des habitants” s'impose progressivement. Les conseillers municipaux se prononceront sur cette esquisse, après d'autres discussions contradictoires.

### Zoug : des autorités au pied du mur

Les soubresauts urbanistiques de *la commune de Zoug* sont encore plus significatifs. Par deux fois, en 1975 et en 1976, les citoyens, appelés à ratifier le plan d'urbanisation par un vote populaire, avaient refusé le projet de développement communal. Placées ainsi brutalement au pied du mur, les autorités allaient mettre sur pied un système de participation collective à l'élaboration d'un document adéquat.

En 1976, les habitants des quartiers et les groupes intéressés envoient des délégués à une commission de planification dont les travaux font de proche en proche l'objet d'un “séminaire” critique (chacun peut encore à ce stade y aller de sa proposition de modification). Refusant de se plier à la loi d'une prétendue urgence du travail, la commission recherche tout d'abord un accord sur les “lignes directrices” du développement de la ville : une discussion publique est ouverte alors sur ce chapitre (circulaire tous ménages : 300 personnes participent au dialogue); entre quatre possibilités, c'est la voie d'un faible développement qui est choisie, et ce choix fait l'objet d'une publication distribuée gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres. A partir de là, plans de construction et de circulation sont mis au point... avant d'être discutés une nouvelle fois dans les assemblées de quartiers et au cours d'un ultime “séminaire”. On pouvait ensuite voter !

Avant même d'organiser des consultations sur l'urbanisme, on admet généralement que les citoyens doivent recevoir les bases nécessaires à un débat constructif, c'est le sens d'une *tentative zurichoise* de cours d'animation sociale où une quinzaine de “travailleurs pour la collectivité” sont formés en deux années d'études. A Zurich toujours, et dans cette même perspective générale, deux associations ont été créées qui doivent rendre plus aisés les échanges d'information entre groupements d'habitants. La première est subventionnée par la Fondation Dutweiler, c'est le centre “COCO” où sont organisés débats publics et expositions; la deuxième, “Stiftung Wohnen und Oeffentlichkeit”, a l'ambition de favoriser, par des rencontres régulières entre autres, l'essor des groupes de citoyens (à noter à Lausanne, le cours donné par Léopold Veuve au Département architecture de l'EPFL sur “les processus de décision et de participation”).

### Suède : encore des lacunes

A l'étranger abondent, bien sûr, les expériences d'animation urbaine, citons (avec l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse : “Aménager le territoire : l'affaire de tous”. Mars 1976) les cas de *Stockholm* et de *Namur*.

Dans certains faubourgs de la capitale suédoise, on a tenté d'intéresser activement la population aux projets d'essor de leurs quartiers. Cela a été de l'animation de centres d'études, invités à dialoguer, pièces en mains, avec les partis politiques et diverses organisations sur les alternatives en présence, à la définition de “groupes de référence” (233 citoyens choisis au hasard) associés à tout le processus de planification urbaine et ayant voix au chapitre à tous les stades du travail. Expérimentation méritoire; mais pour les Suédois, le problème reste celui de la participation des personnes ayant un bas niveau de formation ou peu intéressées (l'implication des couches supérieures de la population ne s'est pas révélée trop difficile).

En 1971, les autorités communales de Namur créent, sous l'impulsion de l'association "Namur 1980", une commission destinée à recueillir les avis de la population sur les questions d'aménagement du territoire : tout ce que la ville compte de groupements et d'associations diverses a ainsi voix au chapitre (participation de la population au "deuxième degré"); circulation et aménagement du centre-ville, rapports avec le pouvoir communal, la commission, grâce à la souplesse de son organisation, se révèle comme un interlocuteur valable de l'administration.

### Pour des expériences systématiques

L'existence même de tels paris, ici ou là, pour sortir des chemins battus en matière d'aménagement urbain, incite l'Institut de la Vie à poser un certain nombre de points de repères pour une systématisation de l'expérimentation urbaine au chapitre de la participation des citoyens. D'où quatre grandes orientations pour un débat urgent : enseignement, information, consultation et participations. Les propositions pratiques des auteurs de l'étude ont déjà reçu, suivant les régions de Suisse romande, quelques ébauches de réalisation pratique ; qu'importe, c'est une toile de fond indispensable qui est ici dessinée. Quelques accents parmi d'autres :

– Enseignement et apprentissage. "Le comportement de participation n'est pas inné ; il faut développer un comportement social, comprendre ce qu'est une campagne, une ville, un architecte ou le jeu politique". D'où, concrètement, une sensibilisation à l'environnement et une compréhension des mécanismes de construction de ce dernier, qui doivent être entreprises dès l'enseignement primaire (orientation de la formation architecturale vers un dialogue avec les habitants).

– Information : "Au premier niveau, une information régulière sur les projets en cours répondrait à un souhait légitime exprimé par les

habitants ; l'apparition de groupes divers montre qu'un public attentif existe pour ce type d'information ; mais informer n'est pas tout, encore faut-il que cette information soit à la portée de tous". D'où, concrètement, l'organisation de véritables campagnes permanentes d'information et d'animation à toutes les étapes des études. Et cette mise en demeure de l'administration concernée : "Actuellement, c'est l'administration qui est seule juge de ce qu'elle veut divulguer ; elle doit ouvrir ses dossiers au public ; il faut rendre son fonctionnement plus transparent, c'est-à-dire améliorer l'accès aux informations détenues par les organismes publics, en introduisant dans la législation un principe général d'accès aux dossiers, tels que plans d'aménagement, autorisations de construire, procédure de classement, préavis des commissions et expertises ; ceci en sauvegardant la sphère privée".

### Une collecte de souhaits

– Consultation : "Il ne s'agit pas là de donner des directives contraignantes pour la décision finale, mais de permettre à chacun de s'exprimer ; cette collecte des souhaits de la population revêt une importance particulière pour les études générales ou les plans directeurs qui guident les opérations de constructions futures". Par exemple : les autorités peuvent organiser des votes consultatifs pour les citoyens suisses comme pour les étrangers ou les jeunes n'ayant pas encore le droit de vote, dans les quartiers, la ville, les villages ou les cantons.

### Indispensable dialogue

– Participation : "Il s'agit d'obtenir un lien ininterrompu entre population et autorité, un partage de la décision ; mais cet objectif ne peut être atteint sans un apprentissage de chacun au dialogue, à la connaissance de l'interlocuteur et au respect de ses opinions". Toujours, pour améliorer cette approche communautaire, des rencontres, des sondages d'opinion, des votes indicatifs. Mais plus précisé-

ment, lorsque les autorités entreprennent par exemple une planification d'ensemble : "La planification doit être vue comme un processus continu ; la loi prévoit divers plans allant du général au particulier, depuis les "lignes directrices" jusqu'au plan d'aménagement, mais cette procédure n'est pas appliquée avec régularité ; chaque cas d'application est différent de l'autre ; plus de rigueur est nécessaire ; chacun doit pouvoir être consulté, qu'il soit habitant, propriétaire, conseiller municipal ou député ; que le constructeur soit la Confédération, l'Etat, une commune ou un propriétaire privé".

---

### BAGATELLES

Alors que quelques centaines de privilégiés se préparent à aller se gorger de cinéma suisse aux traditionnelles Journées de Soleure (23 janvier au 28 janvier), on note ici et là quelques tentatives pour montrer ce travail des cinéastes helvétiques dont les trois quarts sont destinés à rester strictement inconnus (tout juste peut-on lire des reflets de leur existence dans le "cinéma suisse" de Freddy Buache, la somme éditée récemment par L'Age d'Homme en livre de poche). Notons par exemple, à Lausanne, l'expérience organisée dans ce sens au Théâtre du Vide-Poche (place de la Palud 10, séance à 18 h. et 20 h. 30) ces prochains mois : le 15 janvier, "Les Suisses à la guerre d'Espagne", R. Dindo (1974) ; 12 février : "Cinéma mort ou vif", U. Graf et d'autres (1977) ; 12 mars : "Je-ka-mi" (oder dein Glück ist ganz von dieser Welt), R. Hostenstein (1977) ; et enfin le 2 avril, "El grito del pueblo", P. von Gunten (1977).

\* \* \*

Le bulletin de l'Agence de presse libertaire (APL) à Genève annonce le lancement au début de 1979 d'un nouveau journal libertaire. Une condition préalable : les bases d'une fédération libertaire suisse doivent être posées. Il est intéressant de noter que le bulletin de l'APL est imprimé à Winterthur. Cette agence publie aussi un service en allemand.

# Economie : le Vorort fait son travail, faisons le nôtre !

*Le Vorort — c'est son rôle et il est payé pour ça — défend l'économie de marché. Il ne voit même que cette possibilité pour "sortir" de la crise. DP (N° 478) ironise sur les thèses du patronat, notant que la récession s'est développée dans une Suisse régie par la liberté du commerce et de l'industrie et par l'économie de marché. Vraiment le patronat n'a aucune retenue ni aucun sens critique !*

*La mise au point était nécessaire et utile. Elle est faite. C'est très bien. En passant, on a même réussi à se faire plaisir ! Mais après ? Car c'est bien "après" que nos lec-*

*teurs nous attendent et... nous-même aussi un peu.*

*Nous ne sommes pas d'accord avec les thèses du Vorort. Nous ne pensons pas que l'économie de marché nous sortira de la crise — puisqu'elle nous y a entraînés. Nous choisirions volontiers, contrairement au Vorort, plus de politique et moins d'économique. Mais ces considérations mises bout à bout ne constituent pas une argumentation susceptible de montrer les défauts et les insuffisances de la logique autant économique que politique prônée par le patronat. Essayons d'entrer davantage dans le débat de fond !*

## Pas assez de politique !

*1. La Suisse souffre de trop d'économie et de pas assez de politique.*

Quelques exemples pour illustrer notre affirmation.

Malgré la surchauffe des années 1964/1966, l'élargissement des pouvoirs de la Banque Nationale est refusé en 1969. La nouvelle phase d'inflation qui est déjà prévisible est donc abordée sans pouvoirs d'intervention nouveaux. On devra se contenter de recourir, comme dix ans plus tôt, aux arrêtés urgents, par définition trop tardifs. La mise au point d'un article constitutionnel sur la conjoncture économique est aussi inutilement et abusivement retardée : le message à l'appui du premier projet — rejeté en 1975 — ne date que de 1973.

L'économie de marché ne garantit aux consommateurs un "juste prix" qu'à condition

que les règles de concurrence fonctionnent, donc que les vendeurs n'occupent pas de fait ou par entente une position dominante. Ce qui devrait être la règle est devenu aujourd'hui l'exception. La plupart des marchés sont peu ou prou contrôlés par les vendeurs. Le contrôle des prix (en Suisse, on dit la surveillance des prix) devrait donc être élevé au rang d'une institution indispensable et permanente pour assurer aux consommateurs, dans toute la mesure du possible, un prix juste. Mais la surveillance des prix, introduite avec les arrêtés urgents de 1972 pour lutter contre l'inflation, est supprimée depuis le 1er janvier 1979.

### Champ libre pour les vendeurs

Dans le droit prolongement de cette remarque intervient actuellement la révision de la loi sur les cartels. Les précisions utiles sur cette pseudo-révision ont déjà été fournies (DP 480). Il n'est donc pas nécessaire d'allonger : les limitations de concurrence sont légales et

le resteront. L'économie de marché est d'autant plus vantée qu'elle ne développe pas tous ses effets contraignants sur les vendeurs.

La récession actuelle, comme toutes les crises économiques, permet de supprimer les canards boiteux, c'est-à-dire les entreprises et les emplois marginaux (à la limite inférieure de rentabilité), et simultanément, de favoriser de nouvelles concentrations industrielles, commerciales, bancaires. La seule manière, dans le cadre du système économique existant, de compenser autant que faire se peut les dégâts humains et régionaux qu'entraînent les crises, consiste à développer des politiques régionales et industrielles. En ce qui concerne la première, ce qui est prévu en Suisse, avec une aide financière subsidiaire aux régions dont l'économie est menacée (DP 479), est dérisoire. Et la seconde est refusée par le patronat. Voyez le sort réservé au premier projet d'impulsions économiques du Délégué aux questions conjoncturelles (DP 467). Et encore faudrait-il préciser que ce projet ne pouvait au mieux être qualifié que d'esquisse d'une politique industrielle limitée à un domaine particulier, l'électronique.

Il faut s'armer d'une loupe d'excellente qualité pour trouver dans ces exemples un excès éventuel de "politique". Mieux vaut d'ailleurs ne pas trop chercher : c'est bien l'économique qui domine de bout en bout.

### La leçon d'un siècle de hauts et de bas

*2. L'économie de marché n'est pas "utilisable" pour sortir de la crise.*

Ici aussi quelques points de référence.

Le plein-emploi n'est pas plus congénital à l'économie de marché que le juste prix — sinon dans les livres, du moins dans la réalité. Laissée à elle-même, et on peut prendre à témoin un siècle et demi d'histoire économique et sociale, l'économie de marché passe de phases d'inflation à des périodes de récession. Un développement régulier et équilibré sur la

longue période lui est parfaitement étranger. En fait, l'économie de marché ne fonctionne que lorsqu'elle est contrôlée et guidée, freinée dans ses excès, stimulée dans ses faiblesses. Ses mécanismes auto-régulateurs sont même si insuffisants, comme on le constate depuis quelques années, qu'elle se révèle incapable, en dépit des programmes de relance gouvernementaux, de résorber un chômage qui atteint quelque dix-sept millions de personnes dans les pays de l'OCDE.

### Des capitaux prioritaires

Sans la prise en charge par les pouvoirs publics ou par leur intermédiaire, des coûts sociaux (assurance-chômage, aide régionale, aide industrielle, subventions) résultant de la rentabilité défaillante des entreprises, l'économie de marché serait une source quotidienne de malheurs et de drames. Ce qu'elle n'arrive malgré tout pas à éviter puisque la nécessité qui est la sienne de rentabiliser des capitaux toujours plus importants la conduit à aller produire là où les salaires sont les plus bas possibles.

Le type de développement industriel favorisé par l'économie de marché entraîne une concentration croissante du capital. Ce capital accru nécessite plus de profits pour pouvoir être rentabilisé. Ces profits supplémentaires sont réalisés soit par la limitation de la concurrence qui permet de fixer les prix à un niveau de... rentabilité, soit en lançant constamment sur le marché de nouveaux ou pseudo-nouveaux produits. D'où cette espèce de fuite en avant technologique à laquelle on assiste et dont la raison principale est la rentabilisation des capitaux. Il n'y a là, évidemment, aucune réflexion sur les besoins réels des sociétés et des populations, des pays industrialisés ou des pays en développement. Synthétiquement, on peut dire que l'économie de marché n'assure son développement, et sa survie, qu'en renouvelant et/ou étendant

constamment la sphère des échanges marchands entre les individus à l'intérieur des pays et entre les nations.

Mais cette extension a ses limites, sinon à terme prévisible à l'échelle mondiale, du moins dans les pays développés où l'on observe même déjà des phénomènes de rejet de cette mercantilisation accentuée de la vie sociale. Et ces rejets deviennent en eux-mêmes source de crise pour l'économie de marché... Le progrès technique n'a de sens à la longue que s'il permet d'alléger les peines des gens. Comme le progrès technique a été considérable depuis vingt-cinq ou trente ans, il devrait permettre des réductions de la durée du travail. Or ce qui ressort avec le plus de force des négociations collectives entre patronat et syndicat, en Suisse surtout, mais dans les autres pays européens également, c'est une sorte d'extrême difficulté à diminuer la durée du travail. Augmenter les salaires, oui, parce que ces hausses feront croître la consommation. Réduire le temps de travail, non, parce que la consommation stagnerait, voire même pourrait baisser si les gens s'organisaient communautairement pour se soustraire partiellement aux échanges marchands.

### Le mimétisme de la BNS et du Conseil fédéral

3. On a souvent et un peu partout relevé que la crise avait eu en Suisse des effets récessifs plus forts que dans les autres pays industrialisés. Pour que ce résultat tout helvétique ait été possible, il a fallu bien sûr que plusieurs facteurs interviennent simultanément et agissent ensemble dans le même sens. Succinctement, ce furent la suppression de 350 000 postes de travail, le départ d'environ 250 000 travailleuses et travailleurs étrangers, la réévaluation permanente du franc, la politique d'économies financières des pouvoirs publics, tant fédéral que cantonaux.

En fonction de l'objet en discussion ici, que faut-il observer à ce propos ? La Banque Na-

tionale et le Conseil fédéral ont calqué leur politique sur celles des entreprises. Ils ont agi comme s'ils étaient en situation d'économie de marché : c'est-à-dire qu'ils ont pratiqué dans leur domaine l'équivalent d'une politique de rentabilité basée sur une stabilisation maximum des prix et des coûts. On peut dire autrement la même chose : les autorités monétaire et financière ont agi comme si ce que le Vorort recommandait à ses membres leur était également applicable. Ou encore : si le Vorort avait été ces autorités fédérales, c'est la même politique qui aurait été pratiquée, à peu de chose près.

### Un opportunisme d'occasion

Ceci nous permet de constater que le Vorort essaie à tort — et il le sait très bien — d'imputer à la politique les difficultés de l'économie de marché. Son argument n'est qu'un pur opportunisme d'occasion. L'économie suisse a reculé si fort précisément parce que les politiques bourgeois n'ont d'analyse qu'économique, parce qu'ils calquent leur politique sur l'économie.

Une politique qui se contente et se limite à reproduire au niveau des institutions étatiques les options économiques des entreprises, n'est pas une politique. Et elle ne le devient pas en croyant qu'il suffit de réprimer les "abus" qu'engendre le fonctionnement normal de l'économie de marché. L'abus est une notion tout à la fois extensible et relative. Dans la jungle des marchés et des produits, il n'est pas toujours décelable ni mesurable avec précision. De plus, il n'est pas suffisant de considérer les abus de l'économie de marché. Il faut s'interroger sur les orientations qu'elle imprime aux activités industrielles et commerciales. La sélection de ces orientations faite par le marché repose sur le seul critère de la rentabilité future escomptée. Or, ce qui peut être renta-

# Economie : le Vorort fait son travail, faisons le nôtre !

ble pour l'entreprise peut être coûteux pour la société, néfaste pour les emplois, mauvais pour le milieu naturel.

En puisant directement dans l'actualité : le rapport de la commission pour une politique de l'énergie recommande de prélever un impôt sur l'énergie. Pourquoi ? Parce que spontanément le marché n'opère pas les bonnes orientations, c'est-à-dire qu'il ne favorise pas les utilisations économiques de l'énergie ni le recours à de nouvelles énergies. L'impôt sur l'énergie permettrait de rétablir l'équilibre en favorisant, aidant, soutenant ce que le marché de lui-même ne prendrait ni en compte ni en charge. Et ce n'est pas nous qui le disons, c'est la commission.

## Les thèses dominantes

Le politique en Suisse n'est pas vécu comme l'affirmation de ce qui est l'intérêt commun et général. Il ne cherche pas davantage à soumettre l'économie à la réalisation de cet intérêt commun et général. On peut affirmer que c'est l'inverse qui est pratiqué. Le monde politique bourgeois est imprégné des thèses du

Vorort. Il ne connaît ni ne pratique de discours politique qui ne soit économique.

## Un mécanisme, et seulement un mécanisme

### 4. On peut essayer de conclure.

L'économie de marché n'est pas une politique, c'est-à-dire ne représente à aucun égard un objectif collectif que l'on pourrait vouloir réaliser. Elle n'a en effet pas de contenu économique ou social. L'économie de marché est un mécanisme utile pour permettre à la multitude des offres et des demandes de se rencontrer. Mais ses faiblesses sont considérables. En fait, laissée à elle-même, elle ne cesserait de se détraquer, amplifiant ses excès comme ses insuffisances. Elle doit donc constamment être contrôlée.

Le développement des sociétés contemporaines montre également que les choix économiques induits par le marché peuvent être socialement discutables, critiquables, voire mauvais. La rentabilité d'un bien produit ou d'un service fourni est un critère commercial ; elle ne constitue pas un indicateur social.

L'économie de marché laisse donc entièrement ouverte la question principale des objectifs et des moyens du développement économique et social. Cette question est politique. Or, en Suisse, nous souffrons de ce que le politique bourgeois continue de croire que l'économie peut y répondre. Et il s'en remet. Nous, pas.

donc ?, puis par les Khmers rouges de la dictature de Long Nol); événements du Proche-Orient; événements d'Iran; émouvantes cérémonies pour la mort de Boumédiène (pour ma part, j'ai été tout particulièrement touché par la douleur officielle française !)

(A ce propos, petit jeu de société pour vos longues soirées d'hiver: imaginer les articles qui paraîtront dans deux ans, quand on sera en pleine "dé-boumédiennisation" — vous n'avez qu'à reprendre les articles paraissant ici

et là sur le Grand Timonier et changer quelques noms propres! — et qu'on en sera à la réhabilitation de Ben Bella et d'autres bons camarades!)?

D'un autre côté, avez-vous lu... Sérieusement cette fois: véritable floraison de livres remarquables et parfois excellents, chez nous:

Par exemple: avez-vous lu *Sur les traces d'Ounamir — Une expérience de coopération dans une oasis présaharienne*, de Catherine et François Choffat (à la Baconnière)? Le témoignage d'un médecin et de sa femme, non pas une enquête sociologique, mais le récit d'une expérience vécue par une femme et un homme exceptionnellement ouverts, qui ne prétendent pas conclure, ni dans un sens, ni dans un autre, mais pourraient dire, comme Eluard: "Je dis ce que j'ai vu/Ce que je sais/Ce qui est vrai." (*Les armes de la douleur.*) D'admirables photos, une heureuse alternance de proses poétiques et de textes plus proches du reportage: "A l'image de cette oasis de verdure dans la vastitude de pierre, à l'image de ce palmier tout hérissé de pointes qui dissimule en son sein la douceur sucrée des dattes, nous avons été séduits par l'authenticité d'une vie plus proche des valeurs essentielles et nous avons voulu en recueillir le précieux héritage." Par exemple: Avez-vous lu *Neuschwanstein-sur-Mer*, de J.-J. Langendorf (à l'Age d'Homme)? Si vous estimez parfois que quantité de bons romans paraissent aujourd'hui, mais que vous êtes tout de même un peu lassés des difficultés du Monsieur avec une, ou deux, ou trois dames; ou des ennuis de la dame avec un, deux ou trois Messieurs, tous et toutes supposés libérés des "tabous", mais apparemment d'autant plus frustrés, les héros ayant une malheureuse tendance à s'éprendre de lesbiennes et les héroïnes d'homosexuels — ou alors les lesbiennes d'autres lesbiennes et les homos d'autres homos, mais comme par ailleurs ils ou elles désirent avoir des enfants, les choses s'en trouvent fâcheusement compliquées — si donc... lisez Langendorf! Un ton absolument neuf dans la littérature tout au moins romande, six nouvelles absolument ori-

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Littérature : quantité et qualité

Bonjour ! Vous avez bien commencé l'année ? Eu tout le plaisir que vous escomptiez à l'ouïe des heureux développements, un peu partout — libération du Cambodge (libéré précédemment par le Maréchal Long Nol de la dictature établie par le Prince... comment s'appelait-il

ginales! Langendorf, qui travaille paraît-il à une thèse sur Clausewitz et sur la pensée militaire romantique allemande (!), ce qui nous change agréablement des innombrables thèses, études, essais sur Baudelaire, Rousseau, Stendhal, etc., a imaginé dans le récit qui donne son titre au recueil l'histoire d'un homme qui entreprend de transporter sur une île qu'il possède quelques-uns des monuments qu'il préfère, et notamment le château de Louis II de Bavière de Neuschwanstein!

Lisez Langendorf: vous serez parfois agacé, jamais ennuyé, le plus souvent amusé par une écriture qui parvient à mimer le style de l'époque qu'il ressuscite — le début du XIX<sup>e</sup> siècle allemand. Précédemment, il avait déjà proposé un extraordinaire *Eloge funèbre au Général August-Wilhelm von Lignitz, Grand Chevalier de l'Aigle rouge de Prusse, prononcé le 30 novembre 1821 dans la "Garnisonkirche" de Progositz (Prusse orientale) par le chapelain militaire, Comte von Rordorf* — il est des titres qui à eux seuls...

J.C.

#### NOTES DE LECTURE

### Vie et mort de « Tat »

Les rédacteurs de "TAT" pendant la période avril 1977 — septembre 1978 viennent de publier un livre (1) qui rappelle, évidemment, la grève qui a incité l'éditeur Migros à arrêter les frais mais qui est surtout, un excellent documentaire sur la vie interne d'un journal quotidien. Des faits, des informations, des chiffres que les "consommateurs de journaux" devraient connaître et que tout éditeur et journaliste doivent absolument avoir sous la main. A quand une publication semblable sur "le Journal du Valais"?

R.B.

#### INFORMATIQUE

### Cinquante questions pour un portrait

*La protection de la sphère privée face, en particulier, aux développements de l'informatique inspire de plus en plus d'inquiétudes tous azimuts. Mais sait-on ce qui est considéré, dans les milieux concernés, comme une information minimum sur la personne? Rapidement, à titre indicatif, une petite énumération des questions qui sont supposées donner une image "objective" du citoyen ou de la citoyenne!*

*En Allemagne, par exemple, en vertu des dispositions légales, doivent exister, pour chaque travailleur, les données suivantes:*

nom  
prénom  
adresse  
date de naissance  
nationalité  
état civil  
sexe  
entrée dans l'entreprise  
sortie de l'entreprise  
classe fiscale  
nombre d'enfants  
impôt ecclésiastique  
numéro de la carte fiscale  
commune compétente  
administration fiscale compétente  
montant exonéré de la charge fiscale  
caisse maladie  
numéro de l'assurance sociale.  
*Pour des raisons internes à l'entreprise, certains fait sont en outre consignés:*  
numéro de la personne  
fonction  
classe de salaire  
horaire individuel  
horaire en groupe  
salaire horaire  
jours de travail

absence  
saisie de salaire  
avance de salaire  
achat à tempérament  
grossesse  
formation scolaire  
formation professionnelle  
qualification professionnelle  
indemnité pour travail salissant  
indemnité de prestation  
indemnité pour travail supplémentaire  
stage de formation  
indemnité pour la formation  
indemnité pour travail de nuit  
gratification annuelle  
relation bancaire  
numéro de compte  
dernière place de travail  
dernier salaire reçu.  
état de santé  
service militaire.

*Il est usuel en Suisse de se renseigner en outre sur les antécédents pénaux. Soit en tout une cinquantaine d'"informations"!*

*Que ces simples touches pour un portrait nous suffisent pour aujourd'hui: nous reviendrons sur les problèmes aigus touchant à l'imperméabilité des systèmes informatiques, à la "mémoire" des ordinateurs et au droit de consultation des "fichés".*

*Que l'on sache simplement que chez nos voisins d'outre-Atlantique, il n'a pas été possible d'en rester là: les bureaux de renseignements sont ainsi devenus une pièce majeure de l'édifice social, avec la vague des crédits personnels (quelque 122 milliards en 1971); et après les registres publics, on va "consulter" les voisins, les connaissances, pour compléter, "à la Cincera", les données de base. Au point que Nixon pouvait dire à la radio, en février 1974, que pour une population totale de 212 millions d'habitants, il existait des dossiers privés — ordinateurs — à propos de 150 millions d'Américains.*

1) "Liquidiert", publié par l'Union suisse des journalistes, Edition Lenos Bâle (en allemand).

## POINT DE VUE

# Le cassagnol, la carmoiselle et le loup de Tasmanie

Et une carmoiselle, c'est quoi alors ?

*Hé ben, une carmoiselle, je te dis, c'est une dame qui a grimpé sur la fenêtre et qui peut plus redescendre.*

Hou la la !

Et le crocodile Nonos, qu'est-ce qu'il fait ?

*Hé ben le crocodile Nonos il vient dans la chambre ronger les pieds des petites filles quand il y a du chenit partout qu'on peut même plus passer le triangle.*

Et il est comment, le crocodile Nonos ?

*Il vient seulement le soir, pas le matin...*

(Bon, hé ben on rangera tout ce chantier ce soir !)

Et ce n'est pas tout.

Il y a le singe Samuel, l'ours Maurice — parce qu'il a été offert par Chappaz — le hibou Hiboubou, des multitudes de souris, le chat Didi-Queue-en-l'air, le coq-qu'on-lui-a-coupé-la-tête, le chien Moustique de la cuisine Natacha, des bêtes étranges comme le pied-lion, le chien-Bernard, le rat Boubou-dioulassou et plein de puces qui piquent les gros ventres et déclenchent des rires de camionneurs en goguette.

Il y a encore les cochons à Charly, les vaches et les veaux d'Ali, les cortèges de chats de tante Sylviane et d'Alain qui est vétérinaire, les chevaux de l'école d'agriculture, les grenouilles de l'étang du Bois-du-Clos, les canards et les cygnes nourris avec le pain

sec de grand-maman du Bas. Et des hordes d'araignées, d'oiseaux capables de tout, d'écureuils qui se font des cabanes dans les arbres, de renards encore plus malins que les petites filles.

Une infinie ménagerie. Omniprésente et de toutes les couleurs.

— Qu'est-ce que tu lui a fait, à ta sœur, pourquoi elle pleure ?

— *C'est pas moi, c'est le singe Samuel...*

— Encore une fois, et c'est mon pied-crocodile qui lui botte les fesses, tu vas voir !

Ah ! mais il y a encore *le cassagnol* !

Celui-là, il est insaisissable. Il se cache dans un bout de bois, ou il surgit d'une pétrole de pâte à modeler.

C'est un caillou. Une vieille boîte de conserve. Un marteau. Un petit tas de gravier.

Mais c'est quoi au juste, un cassagnol ?

*Ben, c'est un cassagnol...*

Bon. Alors je vais demander au singe Samuel s'il sait, lui, de quoi il s'agit.

Mais est-ce qu'il va me répondre, à moi, le singe Samuel ?

Et vous, est-ce que vous savez ?

\* \* \*

Une équipe de biologistes australiens vient de confirmer, après plusieurs années d'observations, la disparition du loup de Tasmanie. Exterminé.

Heureusement, il reste encore à peu près cinq cent espèces animales à l'agonie.

Et comment est-ce que je vais leur expliquer, ça, moi, à mes gamines ?

Gil Stauffer

Peuple jurassien" et "Le Courrier romand de Bienne et du Jura" (Bienne). L'abonnement à ces publications coûterait au total 174 francs pour une année.

Sans oublier d'ajouter à ce total le prix de l'abonnement à *Domaine Public*, hebdomadaire indépendant de gauche !

## DOMAINE PUBLIC

### Reprise

*Après la pause de fin d'année, les groupes de travail cantonaux de "Domaine public" ont repris leurs réunions hebdomadaires cette semaine (tous renseignements sur les rendez-vous précis à la rédaction lausannoise de St-Pierre 1).*

*Le comité de rédaction ("ouvert", siégeant en principe, alternativement à Lausanne et à Genève) a lui aussi retrouvé son rythme régulier d'une séance tous les jeudis en fin de journée (les bases de chaque numéro sont ainsi discutées exactement huit jours avant la parution du journal).*

*L'administration, quant à elle, enregistre les paiements (contrôle des adresses et mise à jour du fichier) et prépare la première série d'envois "à l'essai" suggérés par les amis du journal (il n'est pas trop tard pour nous faire parvenir vos dernières suggestions!).*

*C'est notre façon à nous de vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en vous réabonnant dans les meilleurs délais à DP. Merci !*

*C'était notre petite rubrique : à peine le temps de finir de réciter les bonnes résolutions d'usage et déjà plus que 16 numéros avant DP 500.*

## RECU ET LU

### Informations socialistes

Depuis la disparition du quotidien "Le Peuple-la Sentinelle", il n'est pas facile d'être informé complètement sur la vie socialiste en Suisse

romande. Nous nous sommes amusés à calculer ce que coûterait une telle information.

Il faudrait s'abonner à un hebdomadaire, le "Peuple valaisan", à trois bi-mensuels: "Travail" (Fribourg), "Tribune socialiste vaudoise", "Service de presse du PSS" et à quatre mensuels: "Le Point" (Neuchâtel), "Le